

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 038-213803570-20241202-DEL202450RES-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt novembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 19
--

DEL 2024 50 Attribution marché public restauration collective : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective

(Votée à l'unanimité)

Vu la parution du marché public sur la plateforme sudest – marchés publics en date du

Vu la clôture des dépôts des dossiers en date du 25/10/2024

Vu l'ouverture des plis en date du 26/10/2024

Vu la commission d'appel d'offre en date du 19/11/2024

Un marché public a été rédigé pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, le portage de repas et le centre de loisirs.

Le dossier du marché, dans le respect de la réglementation était basé sur un repas à 4 composantes pour les enfants sur la période scolaire et 5 composantes pour le portage de repas et le centre de loisirs.

La commission de choix s'est réunie le 19 novembre 2024 pour procéder à l'analyse de la seule candidature sur les 9 dossiers retirés.

- SHCB

Le coût est de :

- 3.57€ pour 4 composantes
- 3.67€ pour 5 composantes
- 5.58€ pour le portage de repas

La commission propose de rester sur 5 composantes au vu de la faible différence de prix.

Il est proposé d'attribuer le marché à la société SHCB pour un c
maternelle, 38 050.56€ pour l'école élémentaire et 20 952.90 pour
annuel pour l'ensemble des repas.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 038-213803570-20241202-DEL202450RES-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

* Attribue le marché à la société SHCB à compter du 01/01/2025, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, pour 5 composantes pour les scolaires, les adultes et le centre de loisirs.

* Dit que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 novembre 2024 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT



Le Maire,

Magali GUILLOT

